



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport concernant la demande de dérogation à 0.33 pour la construction de 4 villas mitoyennes Minergie au chemin Terroux 31 – DD 104334-4

Suite au mandat confié par le Conseil administratif, la commission s'est réunie le 6 septembre 2011 afin d'étudier la demande de dérogation à 0.33 relative au rapport des surfaces pour la construction de 4 villas mitoyennes type Minergie et garages, situées au chemin Terroux 31 sur les parcelles N° 2036 et 2037.

La commission a auditionné l'architecte, M. Jean-Marc COMTE et a reçu toutes les explications utiles.

La commission a accepté, avec six voix « pour » et une abstention, la densification à 0.33, compte tenu d'un projet Minergie.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents

Peta GIROD
Rapporteur a.i.

Le Grand-Saconnex, le 6 septembre 2011



COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport sur le crédit de construction concernant l'aménagement de la zone du Marais

Le Conseil administratif a mandaté la commission lors des séances du Conseil municipal du 6 décembre 2010 et du 24 janvier 2011 concernant les parcelles du Marais N° 2167 et 2168 acquises par la ville du Grand-Saconnex en mars 2010.

La commission s'est réunie par deux fois le 17 janvier et le 5 septembre 2011 pour étudier le dossier de présentation proposé par bureau d'étude la Boîte Verte et le service des parcs de la ville du Grand-Saconnex.

Différentes questions ont été soulevées et ont trouvé réponses à satisfaction des membres de la commission.

Le budget proposé a été amendé en supprimant les travaux de déviation des eaux pluviales vers l'étang et le raccordement électrique (pompe de relevage). La question d'un éventuel raccordement des eaux pluviales devra donc être rediscutée, si nécessaire, d'ici deux années après la fin des travaux.

L'estimation du coût des travaux se monte à CHF 250'000.- dont CHF 5'000.- sont attribués au Fonds de décoration.

Le projet modifié et son financement ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a également été voté à l'unanimité des membres présents.

Claudine PERROTIN DURET
Rapporteur a.i.

Le Grand-Saconnex, le 5 septembre 2011